



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 juillet 1949

Classe 95

Demande déposée: 3 mai 1945, 18 h. — Brevet enregistré: 31 mars 1949.

BREVET PRINCIPAL

Hermann Thorens Société Anonyme, Sainte-Croix (Suisse).

Briquet pyrophorique.

L'objet de la présente invention est un briquet pyrophorique du type de ceux comportant un couvercle articulé à un boîtier de forme générale parallélépipédique par l'entre-
5 mise d'un ressort-lame à double effet pivotant par l'une de ses extrémités sur un axe d'articulation.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet
10 de l'invention.

La fig. 1 en est une vue en élévation de côté avec le couvercle ouvert.

La fig. 2 est une coupe verticale dans la même position.

15 La fig. 3 est une vue en plan du couvercle ouvert à échelle agrandie.

La fig. 4 est une vue en coupe du couvercle ouvert à échelle agrandie.

Le briquet représenté comprend un boîtier
20 1 parallélépipédique et un couvercle 2. La paroi supérieure du réservoir est disposée au-dessous du bord supérieur 1' du boîtier 1 et porte le tube 3 contenant la mèche 4 et une molette rotative 5 actionnable à la main et
25 contre laquelle vient appuyer, sous l'action d'un piston à ressort, une pierre en ferrocérium 6.

Dans le couvercle 2 est monté un capuchon 7 à ressort destiné à couvrir la mèche 4
30 lorsque le couvercle est fermé. Le couvercle est articulé au boîtier au moyen d'un ressort-lame 8 portant, à l'une de ses extrémités, deux oreilles latérales 9 pliées à angle droit et présentant des encoches 9' dans lesquelles

35 passe un axe 10 supporté à ses deux extrémités par des plaquettes 11 soudées aux parois latérales du boîtier 1, à l'intérieur de celui-ci et près de la paroi postérieure 1''. Pour faciliter le montage de l'axe 10, les plaquettes 11 présentent des entailles 11' au
40 fond desquelles viennent se loger les extrémités de l'axe 10. L'axe est ainsi amovible et ses extrémités ne traversent pas les parois latérales du boîtier. L'extrémité du ressort-lame 8 opposée aux oreilles 9 est fixée à l'aide
45 d'une bride 13 par une vis 12 à une platine 14 formant un double fond du couvercle 2. Le capuchon 7 est monté coulissant dans un trou de la platine 14 et traverse une ouverture médiane 15 que présente le ressort-lame 8.

Le ressort 8 agit à double effet sur le couvercle, c'est-à-dire que, lorsque le couvercle est fermé, il tend à le maintenir fermé et, lorsque le couvercle est ouvert dans la position représentée, il tend à le maintenir dans
55 cette position. La connexion du ressort-lame avec le boîtier et le couvercle est telle que le ressort presse constamment le couvercle contre le bord supérieur 1' de la paroi postérieure 1'' du boîtier et qu'il lui permet d'effectuer
60 un mouvement combiné de translation et de rotation par rapport audit bord pour passer soit de la position ouverte à la position fermée, soit de la position fermée à la position ouverte, dans laquelle le couvercle est maintenu entièrement en dehors du gabarit exté-
65 rieur du boîtier, la partie postérieure de son bords 2' appliquée contre la surface exté-

rière de la paroi postérieure 1" du boîtier. Cette disposition présente l'avantage de bien dégager le mécanisme du briquet et la mèche 4.

5 REVENDEICATION:

Briquet pyrophorique comportant un couvercle articulé à un boîtier de forme générale parallélépipédique par l'entremise d'un ressort-lame à double effet pivotant par l'une
10 de ses extrémités sur un axe d'articulation, caractérisé en ce que cet axe d'articulation est porté par le boîtier et en ce que le ressort-lame est fixé par son autre extrémité à l'intérieur du couvercle, le tout étant disposé et
15 conformé de façon que ledit ressort-lame presse constamment le couvercle contre le bord supérieur de la paroi postérieure du boîtier et lui permet d'effectuer un mouvement combiné de translation et de rotation
20 par rapport audit bord pour passer soit de

la position ouverte à la position fermée, soit de la position fermée à la position ouverte dans laquelle ledit couvercle est maintenu entièrement en dehors du gabarit extérieur du boîtier, la partie postérieure de son bord 25 appliquée contre la surface extérieure de la paroi postérieure du boîtier.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Briquet suivant la revendication, caractérisé en ce que le ressort-lame est pivoté 30 par deux oreilles latérales pliées à angle droit qu'il présente à l'une de ses extrémités et qui pénètre dans le boîtier.

2. Briquet suivant la revendication, caractérisé en ce que l'axe est supporté amovible- 35 ment par ses extrémités logées dans des entailles ménagées dans des plaquettes soudées contre les parois latérales du boîtier à l'intérieur de celles-ci.

Hermann Thorens Société Anonyme.

Mandataire: A. Bugnion, Genève.

